

Jeudi 31 mai 2018

## La Métropole Rouen Normandie intègre le Conseil d'Administration de l'Opéra et porte son soutien financier à hauteur de 1,7 millions d'euros, en hausse de 30%

Suite au vote du Conseil de la Métropole déclarant d'intérêt métropolitain l'Opéra de Rouen Normandie le 12 mars dernier, la Métropole a participé au Conseil d'administration de l'EPCC jeudi 31 mai en substitution à la Ville de Rouen.

Le transfert de la Ville à la Métropole se traduit par le fait que la Métropole devient propriétaire des locaux et verse à l'Opéra les subventions de fonctionnement auparavant versées par la Ville de Rouen. De plus, elle assure en lieu et place de la Ville les obligations en tant que propriétaire du Théâtre des Arts (entretien et maintenance du bâtiment).

Le Label « Théâtre Lyrique d'intérêt national » vient d'être attribué à l'Opéra, confirmé par la Ministre de la Culture par le Journal Officiel. La DRAC Normandie, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie, tous contributeurs de l'opéra se réjouissent collectivement de cette décision, qui intervient au moment où le projet porté par le nouveau directeur Loïc Lachenal va se déployer et qui constitue un gage de pérennité et de développement pour l'établissement.

Pour concrétiser son soutien à la dynamique de cet équipement qui contribue au rayonnement de la métropole et de la région, la Métropole a décidé d'augmenter sa contribution à l'EPCC de 400 000 € en renonçant au montant des loyers perçus au titre de la propriété du bâtiment, ce qui porte sa contribution à hauteur de 1,7 Millions d'euros.

Au titre de ses compétences obligatoires, la Métropole peut exercer en lieu et place de ses communes membres la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, socio-éducatifs et socioculturels d'intérêt métropolitain. Ainsi, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie ont décidé d'un commun accord de transférer l'Opéra de Rouen Normandie vers la Métropole.

Le Conseil municipal de Rouen a pris la décision politique de principe de s'engager dans cette démarche lors de sa réunion extraordinaire du 21 février dernier. La délibération adoptée par le Conseil métropolitain le 12 mars marque le début d'un processus qui devrait être finalisé à l'automne. Le transfert sera soumis à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) au début de l'été pour évaluer financièrement la valeur du transfert, puis les 71 communes seront amenées à se prononcer.

Cette démarche marque un nouveau progrès de l'intégration intercommunale, dans la continuité des transferts de compétence qui ont accompagné la création de la Métropole, puisque outre la voirie et les espaces publics, les musées (de la Ville de Rouen et du Département), l'Aître Saint-Maclou et le stade Diochon ont été transférés. Avec ces nouveaux transferts, ce sera la totalité des grands équipements de rayonnement auparavant de responsabilité communale qui sera prise en charge par la Métropole.

### Contact Presse

Métropole Rouen Normandie  
Marion FALOURD

[marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54